



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 215.

M. CURRY propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 215 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)*.

Il s'élève un débat.

M. CURRY intervient.

MM. SWAN, KINEW, JOHNSTON et SMITH posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. SWAN et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la promotion de l'élimination et du recyclage des déchets électroniques sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 37 déposé le 24 avril 2017. Ainsi, le budget du ministère de l'Éducation et de la Formation sera examiné dans la salle 255 avant celui du ministère des Finances.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 37 déposé le 24 avril 2017. Ainsi, le budget du ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active sera examiné à l'Assemblée avant celui des Relations avec les Autochtones et les municipalités.

M. YAKIMOSKI présente la proposition suivante :

Proposition n° 10 : Reconnaissance du droit d'auteur pour les enfants victimes de mauvais traitements

Attendu :

que la législation sur le droit d'auteur au Canada est de compétence fédérale;

qu'à l'heure actuelle, les personnes qui produisent du contenu illégal tel que la pornographie juvénile ou des images ou vidéos de voyeurisme sont considérées comme étant les auteurs et les propriétaires de ce matériel aux fins d'établissement du droit d'auteur;

qu'étant donné le caractère illégal de ce matériel, on peut raisonnablement supposer qu'une personne a été victimisée ou a subi de mauvais traitements dans le cadre de la production de ce matériel;

que les victimes devraient être habilitées à défendre leurs droits pour mettre fin à la reproduction et à la publication de tel contenu et qu'elles devraient pouvoir recouvrer les coûts associés à ces poursuites et recevoir des dédommagements à l'égard de la violation de leurs droits d'auteur;

que les gouvernements provinciaux et fédéral peuvent travailler en partenariat afin de veiller à ce que les droits des victimes soient renforcés,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à modifier les dispositions pertinentes du *Code criminel* et de la législation canadienne sur le droit d'auteur afin de veiller à ce que les droits d'auteur associés au contenu illégal appartiennent aux victimes de la création de tel matériel.

Il s'élève un débat.

M. YAKIMOSKI intervient.

MM. SWAN et TEITSMA, M^{me} MORLEY-LECOMTE ainsi que M. GERRARD posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SWAN, TEITSMA et GERRARD ainsi que M^{me} MORLEY-LECOMTE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTE

M. FLETCHER propose la première lecture du projet de loi 212 — *Loi sur les conflits d'intérêts/The Conflict of Interest Act* — dont l'objet a été indiqué.

M. SCHULER, *ministre des Services de la Couronne*, fait une déclaration au sujet de modifications réglementaires qui permettraient dorénavant l'utilisation de la carte d'identité militaire pour les demandes de permis de conduire au Manitoba.

M. SWAN et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. CURRY, M^{me} FONTAINE, M. JOHNSON, M^{me} LAMOUREUX et M. HELWER font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

M. SELINGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître le besoin d'installations récréatives de qualité dans toutes les écoles du Manitoba, à revenir sur sa décision de coupe régressive à cet égard et à fournir à l'École secondaire Kelvin le financement nécessaire à la construction d'un nouveau gymnase et d'un centre de mieux-être.

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter celle-ci à appuyer le programme Quartiers vivants! et les collectivités desservies par les sociétés de revitalisation des quartiers en continuant de fournir un financement de base constant à ces sociétés et en augmentant le financement public destiné à des projets et à des initiatives spécifiques.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître les efforts inlassables de l'École secondaire Kelvin et du Dakota Collegiate, à reconnaître le besoin d'installations récréatives de qualité dans toutes les écoles du Manitoba, à revenir sur sa décision de coupe régressive du financement des écoles manitobaines et à fournir aux deux écoles le financement nécessaire à la construction d'un nouveau gymnase à l'École secondaire Kelvin et du Field of Dreams au Dakota Collegiate.

M^{me} LATHLIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter celle-ci à appuyer le programme Quartiers vivants! et les collectivités desservies par les sociétés de revitalisation des quartiers en continuant de fournir un financement de base constant à ces sociétés et en augmentant le financement public destiné à des projets et à des initiatives spécifiques. (J. Wilson-Delorme, S. Dzedzora, E. Cloud et autres)

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à maintenir les critères de sélection du programme Candidats du Manitoba, à éliminer les frais de 500 \$ et à continuer d'investir dans les nouveaux arrivants qui contribuent à bâtir la province, à stimuler l'économie et à promouvoir la diversité et l'inclusion au Manitoba.

M. SARAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

Avant le dépôt de projets de loi, M. MALOWAY soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 38(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur l'imposition par les États-Unis d'Amérique de nouveaux tarifs allant jusqu'à 24 % sur les exportations de bois d'œuvre canadien.

L'industrie forestière manitobaine fait face à un avenir incertain et ces droits de douane punitifs auront des incidences négatives sur une industrie qui emploie directement et indirectement des centaines de Manitobains et Manitobaines et qui génère annuellement des millions de dollars en exportations vers les États-Unis.

Nous exhortons le gouvernement provincial à collaborer avec le gouvernement fédéral afin de protéger le secteur de l'industrie forestière du Manitoba en évitant les pertes d'emplois, en investissant dans l'exploitation des ressources naturelles et en renforçant l'économie de la province.

M. MALOWAY, M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD (avec le consentement de l'Assemblée) interviennent sur l'urgence de la motion. La présidente rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la question de savoir si la motion proposée par le député d'Elmwood devrait faire l'objet d'un débat aujourd'hui.

L'avis prévu au paragraphe 38(1) du *Règlement* a été donné. Par contre, j'ai constaté des problèmes quant à son format. Premièrement, l'avis ne m'était pas adressé. Deuxièmement, il n'était pas présenté sous forme de lettre expliquant les intentions du député, mais plutôt sous forme de motion. Troisièmement, le format de la motion était incorrect, puisque les motions ne devraient traiter que de leur objectif.

Mardi 25 avril 2017

À l'avenir, j'encouragerais les députés à consulter les greffiers au bureau quant au format à utiliser pour les avis.

Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Je n'ai aucun doute que cette question soulève de sérieuses inquiétudes pour les députés à l'Assemblée puisque les échanges commerciaux avec les États-Unis d'Amérique préoccupent les Manitobains et l'Assemblée législative.

J'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincue que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour que cette dernière traite cette question aujourd'hui.

Je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales ou celle réservée aux déclarations de député, au moyen d'un grief ou encore au cours de l'examen des budgets des ministères par le Comité des subsides.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger